



# COMMISSION ARBITRES

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.73*

**PV N° 23 DU SAMEDI 08/02/2025**

Réunion du lundi 3 février 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80  
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D3 & D5 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres seniors D4 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Validateur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41

## INFO ARBITRES

**M. CHANDELIER Benoit est en congés jusqu'au 6 février inclus : vous êtes prié de ne pas le solliciter.**

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse mail : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

## RAPPEL ADMINISTRATIF

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

## RAPPEL MATCH EN TANT QU'ARBITRE BENEVOLE

Il est rappelé à tous les arbitres officiels que lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match (officiel ou amical) en tant qu'arbitre bénévole, vous devez obligatoirement demander l'aval de votre désignateur. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à des sanctions.

## COURRIERS RECUS

M. SLAIMI Nader : rapport sur la rencontre Se. Portugais / St Just St Rambert.  
M. BEN SLIMANE Chokri : justificatif employeur pour absence à son match.  
M. MICOL Ghislain : rapport sur la rencontre St Paul en Jarez / Olympique Est Roannais.  
M. BERKACHE Adam : souhait reprise de l'arbitrage.  
St Marcellin en Forez : arrêté municipal du 30 janvier au 3 février inclus.  
M. LOKMAN Kocaoz : absence au stage de demi – saison, justificatif employeur.  
M. BENADA Abdelghani : absent au stage vendredi soir (travail).  
Astrée : demande un arbitre officiel pour le match des féminines du 9 février.

## INDISPONIBILITE

M. PUIPIER Manuel : du 29 janvier au 2 février.

## AGENDA STAGE MI-SAISON

- STAGE DE MI-SAISON D1, D2, AA + PROMO :

**VENDREDI 7 à partir de 18h00 jusqu'au SAMEDI 8 FÉVRIER 2025 17h30 au Lycée Agricole de Roanne-Chervé (CS 90023, Chervé, 42120 Perreux).**

**Les arbitres doivent venir avec le nécessaire de couchage (drap + couette ou duvet + oreiller : pour un lit une place standard) et arriver au plus tard à 19h00. Dîner pris sur place.**

- ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES – MODULE 8

DIMANCHE 18 MAI, de 9h à 17h (lieu à confirmer)

## CONVOICATIONS ARBITRES

- M. **DALLET Maxime** : vous êtes convoqué le **lundi 17 février à 19h15**, à la Commission des Arbitres, pour affaire vous concernant.

- M. **MORAIS DIA Miguel** : vous êtes convoqué le **lundi 17 février à 19h30**, à la Commission des Arbitres, pour affaire vous concernant.

## INFORMATION OBSERVATEURS

La charte déontologique de la saison 2024 -2025 devra être signée par l'ensemble des observateurs.

Rappel de l'article 31 du règlement intérieur. Les observateurs ont pour obligation morale d'adopter une conduite bienveillante lors l'exercice de leur mission.

Ils sont astreints à un devoir de réserve envers les instances sportives et les clubs dans le cadre des compétitions et/ou lors de toute communication à caractère public.

## INFORMATION ARBITRES

La Direction des Compétitions Nationale signale l'identification d'un nombre important de blocages de la FMI, lors de l'utilisation de la fonctionnalité « Rapport suit », et surtout « Observations d'après match ». Par conséquent, il a été demandé aux officiels de ne pas utiliser PROVISOIREMENT ces fonctions lors du remplissage de la FMI :

- **Ne pas cocher « RAPPORT SUIT »**, mais informer les clubs de ce fait.
- **Pour les exclusions**, il est demandé de remplir uniquement dans la FMI, lors de la **SAISIE DU FAIT DE JEU**, la partie « **Rapport circonstancié** » pour décrire le fait de jeu disciplinaire : si un besoin plus large d'explications est nécessaire, cela doit apparaître dans le RAPPORT DE L'ARBITRE UNIQUEMENT, mais **pas dans la rubrique « Observations d'après-match »**.

## ARBITRE SOLIDARITE

Pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE responsable d'arbitre solidarité au : 07 60 08 56 40.

## RAPPEL UTILISATION DU CARTON BLANC

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur à une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Merci de relire les consignes de cette saison :

[https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese\\_Modifications\\_Consignes\\_CDA\\_2024\\_2025.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf)

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire (carton blanc) :

<https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>

## HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

## INFORMATION AUX ARBITRES OFFICIANTS EN FOOT DIVERSIFIE

Si lors de l'arrivée des équipes critérium sur le terrain une (des) rencontre(s) officielle(s) de jeunes et/ou féminines (plateau, match, etc...) se déroule(nt), les équipes critérium doivent OBLIGATOIREMENT attendre la fin de la (des) rencontre(s) avant de pénétrer sur le terrain (même si un demi-terrain est libre) et ceci avant sanctions.

## **INFORMATION POLE REGLEMENTAIRE**

### **RAPPELS DES CONSIGNES**

#### **1- En cas d'utilisation de la FMI :**

A la fin de la rencontre, nous demandons à tous les arbitres de TRANSMETTRE la FMI, afin d'envoyer le résultat dès la fin du match. Cette manipulation doit être exécutée en présence d'un dirigeant de l'équipe recevante. En cas d'insuffisance de réseau, un partage de connexion avec un téléphone portable est nécessaire.

#### **2 – En cas d'utilisation d'une feuille de match papier :**

S'il est impossible d'utiliser la FMI, il faut rédiger une feuille de match papier.

A la fin de la rencontre, l'arbitre doit impérativement :

- faire une photo de la feuille de match papier et de la feuille annexe avec son téléphone portable
- envoyer les deux photos sous 48 heures à l'adresse mail suivante : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

#### **3 – Rapports circonstanciés (dans votre Portail des Officiels) :**

Il est rappelé qu'en cas de sanction (carton rouge), l'arbitre et les licenciés concernés doivent envoyer un rapport sous 48h afin de préciser les circonstances : action de jeu ou non, pendant la rencontre ou après, actes et paroles envers les adversaires, l'officiel... à l'adresse mail suivante : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoie de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre via votre Portails des Officiels ou en copie à l'adresses suivante : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

## **DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES**

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation. Les désignations sur PV et le site internet du District rubrique « Epreuves » restent visibles et valables.

En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur.